

# CONTRAT D'ENGAGEMENT JURIDIQUE ET DE PRISE EN CHARGE

ADMINISTRATION : « DÉMARCHES POUR TOUS »

## ■ CADRE À REMPLIR PAR L'USAGER (OBLIGATOIRE)

N° de dossier existant : .....

(Veuillez inscrire votre numéro de dossier reçu lors de vos précédents rendez-vous).

## ■■ AVERTISSEMENT OBLIGATOIRE À LIRE AVANT LE REMPLISSAGE :

Vous avez choisi le contrat pour **ANCIEN USAGER**. L'administration effectuera une vérification immédiate de votre numéro de dossier dans notre base de données. Si vous utilisez ce contrat alors que vous n'êtes pas enregistré ou si votre numéro est faux, votre demande sera rejetée, **marquée comme « DOSSIER SANS SUITE » et supprimée automatiquement au bout de 3 jours.**

## 1. IDENTIFICATION DE L'USAGER (Toutes les mentions suivantes sont OBLIGATOIRES)

- Nom de famille : .....
- Nom d'usage / marital (si applicable) : .....
- Prénom(s) : .....
- Date de naissance (OBLIGATOIRE) : ...../...../.....
- Lieu de naissance (Ville et Pays) : .....
- Nationalité : .....
- Adresse postale complète : .....
- Numéro de téléphone : .....
- Adresse e-mail : .....

## 2. OBJET DU DÉPLACEMENT (Cocher la case concernée)

☐ **Rendez-vous à Ancenis** : Prestation au bureau uniquement — Aucun frais de transport.

☐ **Rendez-vous à Nantes** : Prestation + 16,00 € de transport aller-retour par personne.

☐ **Rendez-vous à l'OFPPA Paris** : Prestation + Remboursement de 50 % des billets de train et 8,20 € de RER A / Métro.

## 3. CLAUSES DE VALIDATION ET CONDITIONS STRICTES DE REMBOURSEMENT

1. **Retour par E-mail UNIQUEMENT** : Le contrat signé doit être renvoyé exclusivement à [hasnimouloud@icloud.com](mailto:hasnimouloud@icloud.com). Aucun format papier n'est accepté.

2. **Païement préalable** : Aucun billet de transport n'est acheté sans le règlement de la prestation.

3. **Remboursement des billets (OFPPA Paris)** : En cas de **suppression du train par la compagnie SNCF**, les **billets vous seront remboursés à 100 %**. Aucun remboursement ne sera accordé si le retard, l'absence ou l'erreur vient de votre côté.

4. **Prestations non remboursables** : Le prix des rendez-vous de prestation n'est **jamais remboursable, quel que soit le motif**.

5. **Exclusivité numérique** : Signature par voie électronique UNIQUEMENT.

Fait à Ancenis, le ...../...../2026

**Signature électronique obligatoire de l'Usager (précédée de la mention manuscrite numérique 'Lu et approuvé') :**